

LETTRE D'ENGAGEMENT

Nous vous invitons à examiner la loi relative aux Certificats d'Obtention Végétale (COV) et à vous engager à nos côtés pour exiger la libération des semences de ferme et paysannes.

Je soussignée, Mme Danielle BRULEBOIS,

m'engage à défendre le droit des agriculteurs d'utiliser et d'échanger librement les semences issues de leurs propres récoltes de toutes les espèces, sans reversement d'aucune taxe aux semenciers déjà rémunérés par la vente de leurs semences commerciales.

Par cet engagement, je refuse de valider la privatisation du vivant,

Je m'engage à mettre tout en œuvre dans mon actuel (ou futur) mandat d'élu pour abroger la loi n° 2011-1843 du 8 décembre 2011 relative aux certificats d'obtention végétale et voter une loi de reconnaissance positive des droits des agriculteurs sur leurs semences tels que définis aux articles 5, 6 et 9 du le Traité International sur les Ressources Phytogénétiques (TIRPAA) pour l'Alimentation et l'Agriculture (TIRPAA).

Fait à Lons-le-Saunier, le 14 juin 2012

Danielle BRULEBOIS, Candidate PS dans la 1^{ère} circonscription du Jura